

# Championnat par équipes



## Règlements sportifs départementaux 2022/2023

### Responsable de la Commission Sportive Départementale

Dominique Wozniak    commissionsportivecdtt34@gmail.com

### Responsables du Championnat par équipes

Dominique Wozniak    commissionsportivecdtt34@gmail.com

Jean Luc Discher    commissionsportivecdtt34@gmail.com

David Le Roger    urcane7@aol.com

### Responsable du Championnat Jeunes

Julien Bibal    julien.bibal@orange.fr

### Responsable du Critérium Fédéral et des Finales par classements

Dominique Wozniak    cdtt34.criterium@orange.fr

### Responsable des Compétitions Vétérans

Jean Luc Discher    commissionsportivecdtt34@gmail.com

### Responsable de la Coupe de l'Hérault

David Le Roger    coupeshernaut@orange.fr

# SOMMAIRE

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES
2. RÈGLES SPÉCIFIQUES DE PARTICIPATION
3. FORMULE DE COMPÉTITION
4. NOMBRE D'ÉQUIPES D'UN MEME CLUB PAR POULE
5. ÉQUIPE INCOMPLÈTE
6. OUVERTURE DE LA SALLE
7. DATES, LIEU ET HEURES DES COMPÉTITIONS
8. MATÉRIEL
9. FORFAIT
10. TRANSMISSION DES RÉSULTATS
11. MONTÉES ET DESCENTES
12. TITRES
13. SANCTIONS
14. CORRESPONDANCE DES JOURNÉES

## 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Se référer aux Règlements Fédéraux, Règlements Sportifs, Titre II, Chapitre 1.

## 2. RÈGLE SPÉCIFIQUE DE QUALIFICATION DES JOUEUSES, JOUEURS ET DES ÉQUIPES

Au titre d'une même journée de championnat, le cumul des points des quatre participant-es de chaque équipe doit être inférieur au cumul des points des quatre participant-es de l'équipe de numéro inférieur.

Attention, le cumul des points de l'équipe départementale ayant le plus petit numéro doit être inférieur au cumul des points de l'équipe régionale ayant le plus grand numéro. Lorsqu'une équipe bénéficie d'un forfait, est déclarée forfait ou est exempte, le club doit communiquer la liste des quatre participant-es, à inscrire sur la feuille de rencontre, de façon à ce que la règle de cumul des points soit respectée.

Les catégories Benjamin-es, Minimes, Cadet-tes, Juniors, Séniors et Vétérans sont autorisées à participer au Championnat par équipes seniors masculin.

La catégorie Poussins n'est pas autorisée à participer au Championnat par équipes seniors masculin.

Les féminines peuvent participer au Championnat par équipes seniors masculin.

**2 joueuses/joueurs muté-es** dans une équipe composée de 4 joueurs.

**1 joueuse/joueur muté-e** dans une équipe composée de 3 joueurs.

1 seule joueuse/joueur étranger (hors UE) est autorisé-e par équipe.

## 3. FORMULE DE COMPÉTITION

3.1. Le Championnat par équipes départemental masculin comporte cinq divisions dénommées :

Pré-Régionale (PR), Départementale 1 (D1), **équipes de 4 joueurs.**

Départementale 2 (D2), Départementale 3 (D3), Départementale 4 (D4), **équipes de 3 joueurs.**

3.2. Le championnat se déroule en deux phases pour les cinq divisions.

3.3. Dans les divisions PR, D1, D2 et D3 pour chaque phase, les rencontres seront disputées par poule de huit équipes. En D4 pour chaque phase, le nombre de poules sera adaptée en fonction des équipes inscrites.

Les équipes sont réparties de la manière suivante :

1 <sup>ère</sup> phase	2 <sup>ème</sup> phase
16 équipes, 2 poules en PR	16 équipes, 2 poules en PR
16 équipes, 2 poules en D1	16 équipes, 2 poules en D1
16 équipes, 2 poules en D2	16 équipes, 2 poules en D2
16 équipes, 2 poules en D3	16 équipes, 2 poules en D3
32 équipes, 4 poules en D4	32 équipes ou plus, 4 poules en D4 ou plus

- 3.4. Dans les cinq divisions toutes les parties sont jouées.  
14 parties pour les équipes de 4 joueuses/joueurs.  
10 parties pour les équipes de 3 joueuses/joueurs.

#### 4. NOMBRE D'ÉQUIPES D'UN MEME CLUB PAR POULE

Une poule ne peut en aucun cas avoir **plus de 2 équipes d'un même club**. Si la poule comprend deux équipes d'un même club, ces deux équipes doivent être placées de façon à se rencontrer lors de la première journée de la poule.

#### 5. ÉQUIPE INCOMPLÈTE

Dans toutes les divisions, les équipes doivent être complètes, sauf en départementale 4 où une équipe à 2 joueuses/joueurs est tolérée.

#### 6. OUVERTURE DE LA SALLE

La salle doit être ouverte 30 minutes avant l'horaire prévue pour le début de la rencontre.

#### 7. DATES, LIEU ET HEURES DES RENCONTRES

Les rencontres se déroulent le dimanche à 9:00 dans le département de l'Hérault. Les rencontres pourront être avancées à une date qui n'interrompt pas la chronologie du calendrier.

Le club devra déposer une demande de modification de rencontre dans l'espace monclub au minimum 5 jours avant la date demandée pour les rencontres avancées. Le club adverse devra donner une réponse sous 48 H dans l'espace monclub pour que la CSR puisse donner son avis et informer les clubs et le juge arbitre le cas échéant.

#### 8. MATÉRIEL

Les rencontres doivent se disputer avec des balles de compétition (3\*) blanches ou oranges agréées en plastique et sur des tables homologuées par la FFTT.

Toutes les parties d'une rencontre doivent se disputer avec des balles d'une même marque, d'une même couleur et de même référence. Celles-ci sont fournies par l'association qui reçoit. Elle doit en prévoir un nombre suffisant pour le bon déroulement de la rencontre. Il appartient aux deux équipes de posséder une tenue compatible avec la couleur des balles.

#### 9. FORFAIT ET ÉQUIPE EXEMPTÉ

9.1. Lorsqu'une équipe bénéficie d'un forfait ou est exempté, le club doit communiquer la liste des quatre joueuses/joueurs à inscrire sur la feuille de rencontre, de façon que la règle de cumul des points soit respectée.

9.2. Lorsqu'une équipe est forfait, le club doit communiquer la liste des quatre joueuses/joueurs qui aurait dû participer de façon que la règle de cumul des points soit respectée.

## 10. TRANSMISSION DES RÉSULTATS

10.1. Le club recevant doit saisir la feuille de rencontre sous SPID via GIRPE ou l'espace monclub (en saisissant le détail des manches) avant le lundi 12h00.

10.2. La feuille de rencontre doit être envoyée à la commission sportive à l'adresse mail suivante: [commissionsportivecdtt34@gmail.com](mailto:commissionsportivecdtt34@gmail.com) pour les cas suivants :

- non utilisation de GIRPE
- non saisie sur SPID
- en cas d'absence d'une des deux équipes (exempte ou forfait)
- en cas de présence d'un rapport du juge-arbitre

## 11. MONTÉES ET DESCENTES

11.1. Montées

A l'issue de la 1 <sup>ère</sup> phase		
<b>Pré Régionale</b>	1 montée par poule en R4 (1 <sup>er</sup> de poules)	2 équipes
<b>Départementale 1</b>	2 montées par poule en PR (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> de poules)	4 équipes
<b>Départementale 2</b>	2 montées par poule en D1 (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> de poules)	4 équipes
<b>Départementale 3</b>	2 montées par poule en D2 (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> de poules)	4 équipes
<b>Départementale 4</b>	1 montée par poule en D3 (1 <sup>er</sup> de poules)	4 équipes
A l'issue de la 2 <sup>ème</sup> phase		
<b>Pré Régionale</b>	1 montée par poule en R4 (1 <sup>er</sup> de poules)	2 équipes
<b>Départementale 1</b>	2 montées par poule en PR (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> de poule)	4 équipes
<b>Départementale 2</b>	2 montées par poule en D1 (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> de poules)	4 équipes
<b>Départementale 3</b>	2 montées par poule en D2 (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> de poules)	4 équipes
<b>Départementale 4</b>	1 montée par poule en D3 (1 <sup>er</sup> de poules)	4 équipes ou plus

La montée est autorisée si une équipe en position de montée remplace une équipe en position de descente d'une division supérieur pour un même club.

## 11.2. Descentes

Les descentes dans chaque division sont en fonction des descentes de la division de l'échelon supérieur sachant **qu'en régionale la suppression d'une poule en R3 à mi-saison va entraîner éventuellement des descentes supplémentaires dans les divisions inférieures.**

Tableau récapitulatif des descentes en fonction des descentes de Régionale 4 des clubs de l'Hérault / PHASE 1												
NIVEAU	POULE	EQUIPES	MONTEE	Descente de R4	Descente de R4	Descente de R4	Descente de R4	Descente de R4	Descente de R4	Descente de R4	Descente de R4	Descente de R4
				Si 0 équipe	Si 1 équipe	Si 2 équipes	Si 3 équipes	Si 4 équipes	Si 5 équipes	Si 6 équipes	Si 7 équipes	Si 8 équipes
PR	2X8	16	2	2	3	4	5	6	7	8	9	10
D1	2X8	16	4	2	3	4	5	6	7	8	9	10
D2	2X8	16	4	2	3	4	5	6	7	8	9	10
D3	2X8	16	4	2	3	4	5	6	7	8	9	10
D4	4X8	32	4									

## 11.3. Repêchage

Lorsqu'une place, à l'issue d'une phase, devient vacante respectivement en PR, D1, D2 ou D3, cette place est attribuée en priorité à une équipe la mieux classée des équipes prévues pour les descentes.

## 11.4. Départage des équipes dans une division

Le départage dans une division pour les équipes du même rang se fera à partir de toutes leurs rencontres d'une même phase suivant la procédure décrite ci-après :

- 1- En faisant le quotient des points rencontre par le nombre de rencontres.
- 2- Si l'égalité persiste, en faisant le quotient des points parties gagnés par les points-parties perdus.
- 3- Si l'égalité persiste, en faisant le quotient des manches gagnées par les manches perdues.
- 4- Si l'égalité persiste, en faisant le quotient des points jeu gagnés par les points jeu perdus dans les mêmes rencontres.
- 5- Si l'égalité persiste, la commission sportive effectuera un tirage au sort.

## 12. TITRES

12.1. La participation aux titres n'est plus obligatoire pour valider la montée à l'échelon supérieur.

12.2. Des titres seront disputés en fin de saison entre les premiers de la deuxième phase de chaque poule dans toutes les divisions.

12.3. Ne peuvent disputer les titres que des joueuses/joueurs ayant participé à au moins deux rencontres dans la phase en cours dans cette équipe ou dans une équipe de N° supérieur et qualifiés pour cette équipe.

## 13. SANCTIONS

	Sanctions sportives	Sanctions financières
<b>Forfait</b>	Perte de la rencontre par pénalité (14-0) et 3-0	61
<b>Perte par pénalité</b>	Perte de la rencontre par pénalité (14-0) et 3-0	16
<b>Équipe non conforme</b>	Perte de la rencontre par pénalité (14-0) et 3-0	16
<b>Équipe incomplète</b>	Perte de la rencontre par pénalité (14-0) et 3-0	16
<b>Falsification de la feuille de rencontre</b>	Perte de la rencontre par pénalité (14-0) et 3-0	100
<b>Résultat non communiqué</b>		5,10,15
<b>Licence non réglementaire</b>		5

## 14. CORRESPONDANCE DES JOURNÉES

Correspondance des journées Championnats par équipes 2022-2023 - 1ère phase								
	Messieurs			Dames				
	Pro A	Pro B	Nationale	Pro A	Pro B	Nationale	Régionale	Départementale
<b>1</b>	20-sept.-22	20-sept.-22	24-sept.-22	20-sept.-22	23-sept.-22	24-sept.-22	24-sept.-22	25-sept.-22
<b>2</b>	/	/	8-oct.-22	/	7-oct.-22	8-oct.-22	9-oct.-22	10-oct.-22
<b>3</b>	18-oct.-22	18-oct.-22	22-oct.-22	18-oct.-22	21-oct.-22	22-oct.-22	22-oct.-22	23-oct.-22
<b>4</b>	25-oct.-22	25-oct.-22	5-nov.-22	25-oct.-22	4-nov.-22	5-nov.-22	5-nov.-22	6-nov.-22
<b>5</b>	8-nov.-22	8-nov.-22	/	15-nov.-22	/	/	/	/
<b>6</b>	13-nov.-22	13-nov.-22	19-nov.-22	18-nov.-22	18-nov.-22	19-nov.-22	19-nov.-22	20-nov.-22
<b>7</b>	22-nov.-22	22-nov.-22	26-nov.-22	22-nov.-22	25-nov.-22	26-nov.-22	26-nov.-22	27-nov.-22
<b>8</b>	27-nov.-22	27-nov.-22	10-déc.-22	27-nov.-22	09-déc.-22	10-déc.-22	10-déc.-22	11-déc.-22
<b>9</b>	13-déc.-22	13-déc.-22	/	13-déc.-22	/	/	/	/
<b>10</b>	20-déc.-22	20-déc.-22	/	20-déc.-22	/	/	/	/
<b>11</b>		A définir			A définir			
<b>12</b>		A définir			A définir			
<b>13</b>		A définir			A définir			
<b>14</b>		A définir			A définir			
<b>15</b>		A définir			A définir			
<b>16</b>		A définir			A définir			
<b>17</b>		A définir			A définir			
<b>18</b>		A définir			A définir			
<b>19</b>		A définir			A définir			
<b>20</b>		A définir			A définir			